



**Les Sentiers
d'Artémis**

VIVEZ L'EXPÉRIENCE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
SÉJOURS IMMERSION EN NATURE

SOMMAIRE

Article I - Préambule	3
1 - Coordonnées	4
2 - Conditions d'application	4
Article II - Exécution des Services	5
Article III - Signature du contrat	5
1 - Comportement durant le séjour	5
2 - Responsabilité	5
3 - Conventionnement	6
3.1 - Durée de validité et rupture de conventionnement	6
Article IV - Commande et délais de modification	6
1 - Inscription et demande de Devis	6
1.1 - Durée de validité des devis	6
1.2 - Acompte	6
2 - Validation de la commande	7
2.1 - Indisponibilité du produit après commande	7
3 - Modification de la commande	7
3.1 - Délais et modification de la commande en cours de validité	7
3.2 - Délais et modification du nombre de participants	8
Article V - Facturation	8
1 - Délais et modalités de paiements	8
1.1 - Paiement	9
1.2 - Retard de paiement	9
3 - Subventions	9
4 - Archivage	9
Article VI - Tarifications et réductions	9
1 - Tarification	10
1.1 - Prix de journée	10
1.2 - Nombre de participants inférieur à l'effectif minimum	10
1.3 - Tarifs de groupe et réduction	11
1.4 - Territoire et frais de déplacements	11
1.5 - Défraiement kilométrique, hébergement et restauration	11
1.6 - Sur-facturation	11

Article VII - Délais et conditions d'annulation	11
1 - Annulation et report de la part du client	11
1.1 - Annulation ou report plus de 30 jours avant la Prestation	12
1.2 - Annulation ou report entre 30 et 16 jours avant la Prestation	12
1.3 - Annulation ou report entre 15 et 8 jours avant la Prestation	13
1.4 - Annulation ou report entre 7 et 1 jours avant la Prestation	13
1.5 - Non-respect des conditions requises lors du Séjour	14
2 - Annulation par le vendeur	14
2.1 - Cas de force majeure	14
2.2 - Nombre de participants insuffisant	14
2.3 - Conditions météo défavorables	14
2.4 - Annulation pour une raison propre au Vendeur	15
Article VIII - Prêt et location de matériel	15
1 - Objet du contrat	15
2 - Conditions requise pour la location	15
4 - Responsabilité des biens mis à disposition	15
3 - Paiements de la location	16
Article IX - Forfait et tarifs des cautions	16
1 - Forfait et cautions	16
2 - Tarifs des équipements fournis	17
Article X - Assurances	17
Article XI - Droit, Litiges et Réclamations	17
1 - Droit applicable	17
2 - Traitement des réclamations	18
Article XII - Mentions particulières	18

Article I - Préambule

La SARL "Les Sentiers d'Artémis" (ci-après "LSA") immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro **Kbis n°909 665 531**, (ci-après "le Vendeur") **inscrit au R.C.S de Nîmes**, met ses services à disposition de ses Clients via son site Internet "**www.lessentiersdartemis.com**" (ci-après le "Site").

Il est préalablement précisé que les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") régissent exclusivement : les ventes de Prestations sur le Site ; les ventes s'effectuant par Courriel (ci-après "Mail"), par Virement Bancaire (ci-après le "Virement") ou par Paiement via un Lecteur de Carte (ci-après le "Lecteur Carte" sur le Compte Courant (ci-après le "Compte") de M. Romain GIL en qualité d'auto-entrepreneur et gérant principal de LSA.

Toute personne ayant l'intention ou ayant déjà effectué un paiement, afin de bénéficier d'une Prestation, qu'elle soit personne physique ou morale est considérée comme un Client (ci-après le "Client").

1 - Coordonnées

L'adresse du siège social de l'entreprise LSA est le : **752 chemin de las paouzes 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues (GARD)**. Le numéro de téléphone de référence est le : **+33 (0)6 35 40 53 88** et son mail est le : **contact@lessentiersdartemis.com**

Pour effectuer un virement, le Client doit entrer les coordonnées suivantes : **BIC : AGRIFRPP835 ; IBAN : FR76 1350 6100 0085 1676 9508 131** ; Centre financier : **Crédit Agricole Languedoc**.

Pour effectuer un paiement par chèque, le Client doit adresser le/les chèque(s) à l'ordre de la **SARL - Les Sentiers d'Artémis**.

2 - Conditions d'application

Le présent Site, et les échanges par Mail proposent la vente en ligne, par Virement ou par Lecteur Carte les prestations suivantes : soirée thématique ; demi-journée exploration ; sortie découverte ; journée aventure ; séance(s) école de la nature ; séjour initiation ; séjour approfondissement ; séjour perfectionnement ; semaine autonomie ; ou séjour spécifique.

L'accès au Site et au Mail est libre et gratuit pour tous. L'internaute visitant le Site et/ou le Client potentiellement intéressé par les Prestations proposées, est invité à lire attentivement ces CGV. Il est invité à les imprimer et/ou à les sauvegarder sur un support durable, avant de procéder à une commande sur le Site ou à un Virement sur le Compte.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ou le Virement sur le Compte. Dès lors qu'un paiement ou une commande est effectué, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte intégralement et sans réserve.

L'acceptation des présentes CGV suppose de la part des Clients qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaire pour cela. Si le Client est mineur ou ne dispose pas de cette capacité juridique, il déclare avoir l'autorisation d'un tuteur, d'un curateur ou de son représentant légal.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV en publiant une nouvelle version de ces dernières sur le Site. Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur le jour de sa commande sur le Site.

Article II - Exécution des Services

La société LSA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et matériels pour réaliser la prestation. Cependant, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les retards de réalisation de prestation occasionnés en raison de faits qui ne lui sont imputables.

Dans le cas où l'exécution d'une prestation physique n'aurait pas dû être effectuée ou aurait été reportée du fait d'une erreur sur l'adresse indiquée par le Client, les frais de déplacement du prestataire mandaté par la Société pour réaliser la prestation infructueuse seront à la charge du Client.

À défaut de réserve ou de réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai de 2 (DEUX) jours à compter de la fourniture des Services pour émettre des réclamations par email avec tous les justificatifs afférents auprès du Vendeur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Article III - Signature du contrat

Le Client en signant son contrat reconnaît avoir été informé et avoir pris connaissance des présentes conditions d'achat, de location et de mise à disposition des équipements mis à disposition et déclare les accepter sans réserve.

1 - Comportement durant le séjour

LSA se réserve le droit d'annuler la participation du Client sur le lieu des activités, s'il ne respecte pas les règles suivantes : respect absolu des consignes de l'encadrant ; respect du terrain et de l'environnement (déchet ou trace d'activité quelle qu'elle soit) ; respect du matériel et des personnes contribuant à l'encadrement ; comportement et vocabulaire respectueux envers les personnes présentes et les lieux ; la non consommation de produits illicites ou susceptibles de réduire la vigilance et d'engendrer des accidents.

En cas de départ volontaire du Client durant l'activité, le retour et n'importe quels autres frais entraînés par ce départ, ne sont pas pris en charge par LSA.

2 - Responsabilité

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive de la part du Vendeur. Dans tous les autres cas, la responsabilité de la société LSA ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les Clients.

3 - Conventionnement

Dans le cadre de collaborations durables et comme gage des partenariats en vigueur, LSA dispose de conventions types pouvant fixer des conditions d'organisation et des dérogations sur des articles des présentes CGV, dans le cadre de négociations passées entre les parties.

3.1 - Durée de validité et rupture de conventionnement

Toute convention passée entre les parties verra figurer une durée de validité limitée dans le temps et ne pourra excéder 3 années. La fin d'un conventionnement ne pourra dépasser le dernier trimestre de l'année civile en cours et ne fera pas l'objet de tacite reconduction, sauf accord préalable entre les parties.

Le manquement aux engagements de l'une des parties pourra entraîner une rupture conventionnelle, selon les conditions prévues dans la convention.

Article IV - Commande et délais de modification

1 - Inscription et demande de Devis

Toutes les inscriptions se feront via :

- la **boutique en ligne** sur le Site : www.lesentiersdartemis.com
- la **production et validation d'un Devis via la plateforme Wix** en cliquant sur le bouton "Valider le devis"
- un retour de mails avec le **devis signé avec la mention "Bon pour accord"**.

Chacune des modalités d'inscription ci-dessus entraîne automatiquement l'entrée en vigueur des présentes CGV.

1.1 - Durée de validité des devis

Pour toute commande passée avec la réservation d'une ou plusieurs Prestation(s) après la signature d'un ou plusieurs Devis, **la durée de validité de ce(s) dernier(s) est/sont de 30 jours.**

1.2 - Acompte

Pour l'élaboration d'un séjour Spécifique, LSA propose au Client jusqu'à **2 échanges téléphoniques, sans frais**, afin d'établir les bases du/des projet(s) et d'expliquer le fonctionnement des séjours.

Dès lors, tout travail sur la co-construction du/des projet(s) et/ou la réservation des dates en vue d'un séjour, nécessitera un **acompte de 40% pour les particuliers et les entreprises**.

Pour les **institutions publiques ou privées reconnues d'utilité publique**, aucun acompte n'est nécessaire, sous réserve de la **signature du Devis qui aura valeur d'accord préalable** et lancera l'application des présentes CGV ainsi que la réservation des dates du/des séjour(s) et/ou de la/les journée(s) d'activités.

2 - Validation de la commande

Dès lors que le paiement est effectué et réussi ou qu'un Devis est signé, la commande est validée et les dates programmées seront acquises au Client.

En cas de volonté de report de date de la part du Client, le Vendeur n'effectue aucun remboursement et est en droit en droit d'appliquer les conditions d'annulation ou de report tel que stipulé dans les présentes CGV.

2.1 - Indisponibilité du produit après commande

La disponibilité des Prestations est indiquée sur le Site, dans la fiche descriptive de chaque Prestation.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de la commande, le Client en sera informé. La commande sera automatiquement annulée et aucun débit bancaire ne sera effectué ou le client sera remboursé à hauteur de 100% des sommes versées et dans les plus brefs délais à partir de la réception du paiement.

3 - Modification de la commande

Dès lors qu'un devis a été signé, que la commande est validée et les dates programmées bloquées par le Vendeur, le Client peut modifier la commande en question, sous réserve de certaines conditions incluant le maintien des dates initialement prévues.

En cas de volonté de la part du Client de changer les dates, ce dernier s'inscrit dans les "Délais et conditions d'annulation ou de report" détaillés dans l'Article VII des présentes CGV.

Dans le cas où le Client souhaite maintenir les dates tout en modifiant la commande, ce dernier s'inscrit dans les "Délais et modification de la commande en cours de validité" détaillés ci-dessous.

3.1 - Délais et modification de la commande en cours de validité

Dans l'éventualité où le Client souhaite modifier sa commande, ce dernier doit formuler la demande auprès du Vendeur **au plus tard 5 jours avant la date de la Prestation**. Passé ce délai, le Vendeur ne pourra garantir la logistique nécessaire au bon déroulé de la commande.

En raison de la durée maximum d'un séjour pouvant intervenir avant la date de début de la Prestation sans possibilité de retour au siège des Sentiers d'Artémis entre temps, le Vendeur considère que la logistique nécessaire au déroulé d'une Prestation est préparée au plus tard 5 jours avant la date.

Par conséquent, aucune modification de la commande ne peut s'opérer au-delà de 5 jours avant le jour de la prestation.

3.2 - Délais et modification du nombre de participants

Dans l'éventualité où le Client souhaite conserver sa commande ainsi que les dates prévues et modifier le nombre de participants, celui-ci doit solliciter auprès du Vendeur une modification du Devis en cours de validité.

Cette modification du nombre de participants et du Devis correspondant **ne peut s'effectuer dans un délai inférieur à 5 jours avant la date de la Prestation**, en raison du temps et des moyens logistiques déjà déployés, réservés et pouvant faire l'objet d'une avance de frais de la part du Vendeur.

Si dans un délai de 5 jours avant la date de la Prestation ou au cours de celle-ci, le Vendeur constate un effectif de participants inférieur au nombre prévu initialement, **le Client ne pourra solliciter auprès de ce dernier une Facture inférieure à la commande initiale.**

Si au cours de la Prestation le Vendeur constate un effectif de participants supérieur au nombre prévu initialement, ce dernier s'octroie le droit de refuser les participants qui n'étaient pas prévus voire d'annuler la Prestation au titre du non-respect du contrat. Dans ce cas de figure, le Client sera facturé à hauteur de 100%.

Dans l'éventualité où le Vendeur est en capacité de palier aux nouveaux besoins logistiques et prend sur lui de maintenir la Prestation avec le nouvel effectif de participant, celui-ci procèdera à une sur-facturation, sur la base des tarifs en vigueur et le Client aura à charge d'honorer la sur-facturation générée par les moyens logistiques déployés par le Vendeur tels que de la location de matériel.

Article V - Facturation

Lorsqu'un Devis est envoyé au Client et que celle-ci le valide par signature électronique ou manuscrite et le retourne signé au Vendeur, celui-ci se transforme en Facture.

Au moment de l'inscription, une facture sera envoyée au Client sur l'adresse mail qu'il aura renseignée. Aucune facture originale ne sera fournie ultérieurement. Un duplicata pourra être édité au cas par cas avec la mention « *copie délivrée par l'Acheteur à la demande du Client* ».

1 - Délais et modalités de paiements

Le prix est payable comptant et en totalité au jour de la commande pour l'achat d'une Prestation via la boutique en ligne.

Si le Client passe commande directement auprès du Vendeur en demandant un Devis spécifique, le paiement se fera via **Virement bancaire** ou par **chèque à l'ordre de la "SARL - Les Sentiers d'Artémis"**.

En dehors des conditions relatives aux acomptes, si le Vendeur permet au Client de régler le montant restant après la réalisation de la prestation, le Client s'engage à honorer le paiement de ladite Prestation, dans un **délai inférieur ou égal à 30 jours**.

Tout retard de paiement pourra engager des pénalités sous la forme d'une surfacturation.

1.1 - Paiement

Le Client peut passer commande sur le présent Site et peut effectuer son **règlement par carte bancaire via le site internet ou par virement bancaire**. Aucune donnée relative aux moyens de paiement du Client n'est récoltée par le Site.

Pour un **premier paiement, celui-ci est dû sous 30 jours** après validation du devis ou comptant et en totalité au moment de l'inscription. Pour une **surfacturation**, le paiement est dû sous 60 jours à compter de la date de la nouvelle facture émise par le Vendeur.

1.2 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement par le Client, le Vendeur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV ou le contrat entre les parties, entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard.

L'application de ces **pénalités de retard est de 40€ par personne et par jour** de Prestation, quelle que soit la nature de celle-ci.

Les pénalités d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente sont majorées de dix points. Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

3 - Subventions

Dans le cadre d'une subvention, le paiement de la Prestation est considéré par le Vendeur comme déjà payé dès lors que **ladite subvention est encaissée dans les 30 jours avant la Prestation**.

Si à la demande du Client, le montant de la facturation d'une Prestation par le Vendeur dépasse la totalité de la subvention perçue par le Vendeur, le **paiement de la différence sera dû sous 30 jours** après la réalisation de ladite Prestation, sauf accord contraire écrit et signé par les Parties.

4 - Archivage

Le paiement est effectué directement entre les mains de la banque ou du prestataire de paiement recevant le paiement du Client. Les bons de commandes et les factures seront archivés sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle.

Les registres informatisés seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article VI - Tarifications et réductions

1 - Tarification

Les prix des Services sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TVA + autres taxes). La tarification des **prestations inclut le nécessaire pédagogique et le matériel fourni aux participants** pour lesquels la prestation a été payée, à l'exception des "Encadrants" pour lesquels la Prestation n'est pas facturée.

Les Encadrants accompagnent des groupes déjà constitués et ne sont pas considérés par LSA comme des "Participants" et à ce titre leur place n'est pas facturée. En outre, si **la place des Encadrants est offerte**, une participation est requise pour la location du matériel fourni par le Vendeur sur la base du tarif en vigueur et par encadrant.

Dans ce cas de figure, la location des équipements est soumise à des conditions de location (voir Article VII des CGV).

LSA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et de répercuter, si applicable, tout changement du taux de TVA en vigueur sur le prix des Prestations. Cependant, les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de commande.

1.1 - Prix de journée

Le **prix de journée minimum est de 240€/jour hors taxes (HT)**, sur la base de 40€/HT de l'heure pour une Prestation à la journée et sans Bivouac, soit :

- **120€** par demi-journée(s) de 3H
- **240€** par journée(s) de 6H
- **280€** par journée(s) de 7H
- **320€** par journée(s) de 8H
- **480€** par journée(s) de 12H

Pour les Prestations avec bivouac, le **prix de journée minimum est de 400€/jour hors taxes**, sur la base de 36,36€/HT de l'heure, soit :

- **800€** pour un séjour de 2 jours et 1 nuit en bivouac
- **1200€** pour un séjour de 3 jours et 2 nuits en bivouac
- **1600€** pour un séjour de 4 jours et 3 nuits en bivouac

Le prix de journée minimum ne comprend pas les coûts relatifs aux offres "Avec équipements" et les "options de location". Dans le cadre de séjours spécifiques avec des encadrants (hors public), un tarif spécifique est appliqué.

1.2 - Nombre de participants inférieur à l'effectif minimum

Dans le cadre de Service sur-mesure, si le Client souhaite bénéficier d'une ou plusieurs Prestation(s) avec un nombre de participants inférieur à **l'effectif minimum de 4 participants**, comme indiqué par le Vendeur, le Client s'engage à **payer la totalité des places** équivalentes au dit effectif minimum.

Le calcul du prix de cet effectif minimum est calculé par le Vendeur sur la base des prix de journée minimum hors taxes et sans compter les éventuels options de locations (voir Article III-1.3 des CGV), soit :

- **870€**/HT pour 1 participant, avec équipement
- **940€**/HT pour 2 participants, avec équipement
- **1010€**/HT pour 3 participants, avec équipement
- **1080€**/HT pour 4 participants, avec équipement

1.3 - Tarifs de groupe et réduction

Afin de faire bénéficier le/les Client(s) de réduction, le Vendeur applique des remises sur la forme de pourcentages proportionnels au nombre de participants pour un groupe déjà constitué. Les **remises appliquées** s'effectuent sur les tarifs de base (voir Grille de tarifs-LSA) :

- **Plein tarif** pour un groupe de 1 à 4 personnes
- **5%** Pour un groupe de 5 à 7 personnes
- **10%** Pour un groupe de 8 à 10 personnes
- **15%** Pour un groupe de 11 à 12 personnes

1.4 - Territoire et frais de déplacements

S'il est nécessaire pour le Vendeur d'effectuer des déplacements en dehors de son territoire d'activité soit équivalent à **3h de route aller/retour depuis le siège de LSA**, afin de préparer ou de réaliser une Prestation pour le Client, le Vendeur pourra facturer à ce dernier les coûts relatifs aux temps de déplacement.

Le calcul de ces coûts est de **40€/HT de l'heure**, sur la base des prix de journées mentionnés dans l'Article III-1.3 des présentes CGV (voir ci-dessus).

1.5 - Défraiement kilométrique, hébergement et restauration

S'il est nécessaire pour le Vendeur d'effectuer des déplacements en dehors de son territoire d'activité (voir conditions mentionnées dans l'Article III-1.4 des présentes CGV), celui-ci pourra facturer au Client les coûts relatifs aux frais kilométriques, des péages, frais de stationnements, d'hébergement et de restauration.

- **Les frais kilométriques sont calculés sur la base du barème fiscal fixé par l'état de 0,601** et correspondant au véhicule utilisé par Les Sentiers d'Artémis, à raison d'une puissance fiscale de "7"

Exemple : nombre de kilomètres (ex: 100) multiplié par 0,601 (ex: 100 X 0,601 = 60,10€) hors péages.

1.6 - Sur-facturation

Concernant les conditions d'annulation telles que détaillées ci-dessous, une sur-facturation peut être appliquée. Dans ce cas de figure, **le calcul de la sur-facturation ne prend pas en compte les produits en option** tels que: les locations de matériels pour des encadrants, les kits de cuisines, les kits de vêtements et les kits de sécurité.

Article VII - Délais et conditions d'annulation

1 - Annulation et report de la part du client

Après validation d'un devis par signature électronique/manuscrite ou après paiement d'un acompte ou de la totalité du montant de la Prestation, le Client peut annuler sa commande, en envoyant un email à contact@lessentiersdartemis.com et respecter les conditions suivantes :

1.1 - Annulation ou report plus de 30 jours avant la Prestation

Si le Client annule (sans volonté de report) plus de 30 jours avant le séjour, une partie des sommes versées en paiement de la Prestation pourront être remboursées au Client, par LSA à certaines conditions : **retenue de 40%** pour frais de gestion et qui ne pourront être considérés comme un "Avoir".

En cas de report plus de 30 jours avant la date de la Prestation, LSA effectue une **sur-facturation de 20%** sur la base du prix/Devis de la Prestation **après déduction des options de location** et n'autorise qu'un seul report de date au Client.

Une fois la date de la prochaine Prestation déterminée, si le Client effectue une **nouvelle annulation ou un report, LSA retiendra 100% des sommes payées.**

Si le Client souhaite reporter le séjour sur lequel il est inscrit à une date ultérieure, **ce dernier a 3 mois pour contacter le vendeur et s'engager sur une autre date**, pour une Prestation équivalente. Dans ce cas de figure, LSA n'effectue aucun remboursement de ladite Prestation et s'engage à proposer des prestations équivalentes à celle-ci.

Il est également possible pour le Client, de **donner la Prestation** achetée à une autre personne, sous réserve que cette dernière ne présente aucune contre-indication médicale.

Le report de la Prestation ou la donation à un tiers est valable 1 an (une année) à compter de la date de validation de la commande. Toutefois, les personnes concernées se doivent de prouver leur donation en adressant un mail à : contact@lessentiersdartemis.com et de joindre chacune leur RIB et la photocopie de leur pièce d'identité respective.

1.2 - Annulation ou report entre 30 et 16 jours avant la Prestation

Si le Client annule (sans volonté de report) entre 30 et 16 jours avant le séjour, une partie des sommes versées en paiement de la Prestation pourront être remboursées au Client, par LSA à certaines conditions : **retenue de 60%** pour frais de gestion et qui ne pourront être considérés comme un "Avoir".

En cas de report entre 30 et 16 jours avant la date de la Prestation, LSA effectue une **sur-facturation de 40%** sur la base du prix/Devis de la Prestation **après déduction des options de location** et n'autorise qu'un seul report de date au Client.

Une fois la date de la prochaine Prestation déterminée, si le Client effectue une **nouvelle annulation ou un report, LSA retiendra 100% des sommes payées.**

Si le Client souhaite reporter le séjour sur lequel il est inscrit à une date ultérieure, **ce dernier a 3 mois pour contacter le vendeur et s'engager sur une autre date**, pour une Prestation équivalente. Dans ce cas de figure, LSA n'effectue aucun remboursement de ladite Prestation et s'engage à proposer des prestations équivalentes à celle-ci.

Il est également possible pour le Client, de **donner la Prestation** achetée à une autre personne, sous réserve que cette dernière ne présente aucune contre-indication médicale.

Le report de la Prestation ou la donation à un tiers est valable 1 an (une année) à compter de la date de validation de la commande. Toutefois, les personnes concernées se doivent de prouver leur donation en adressant un mail à : contact@lessentiersdartemis.com et de joindre chacune leur RIB et la photocopie de leur pièce d'identité respective.

1.3 - Annulation ou report entre 15 et 8 jours avant la Prestation

Si le Client annule (sans volonté de report) entre 15 et 8 jours avant le séjour, une partie des sommes versées en paiement de la Prestation pourront être remboursées au Client, par LSA à certaines conditions : **retenue de 80%** pour frais de gestion et qui ne pourront être considérés comme un "Avoir".

En cas de report entre 15 et 8 jours avant la date de la Prestation, LSA effectue une **sur-facturation de 60%** sur la base du prix/Devis de la Prestation **après déduction des options de location** et n'autorise qu'un seul report de date au Client.

Une fois la date de la prochaine Prestation déterminée, si le Client effectue une **nouvelle annulation ou un report, LSA retiendra 100% des sommes payées.**

Si le Client souhaite reporter le séjour sur lequel il est inscrit à une date ultérieure, **ce dernier a 3 mois pour contacter le vendeur et s'engager sur une autre date**, pour une Prestation équivalente. Dans ce cas de figure, LSA n'effectue aucun remboursement de ladite Prestation et s'engage à proposer des prestations équivalentes à celle-ci.

Il est également possible pour le Client, de **donner la Prestation** achetée à une autre personne, sous réserve que cette dernière ne présente aucune contre-indication médicale.

Le report de la Prestation ou la donation à un tiers est valable 1 an (une année) à compter de la date de validation de la commande. Toutefois, les personnes concernées se doivent de prouver leur donation en adressant un mail à : contact@lessentiersdartemis.com et de joindre chacune leur RIB et la photocopie de leur pièce d'identité respective.

1.4 - Annulation ou report entre 7 et 1 jours avant la Prestation

Si le Client annule ou souhaite effectuer un report entre 7 et 1 jours avant le séjour, **aucun remboursement ne pourra être effectué au Client** et LSA retiendra **100%** du prix/Devis de la Prestation pour frais de gestion et qui ne pourront être considérés comme un "Avoir", **après déduction des options de location**.

Dans ce cas de figure, il ne sera pas possible de **donner la Prestation** achetée à une autre personne.

1.5 - Non-respect des conditions requises lors du Séjour

Si le Client ne se présente pas le jour de la prestation ou que son **retard excède 15 minutes** après l'heure à laquelle le séjour commence, son paiement sera perdu et non réutilisable pour des raisons de logistiques et de frais engagés.

De même, si le Client ne peut pas présenter son certificat médical demandé lors de l'inscription, l'accès aux activités pourra être refusé sans indemnisation possible.

Si le Client ne possède pas les **équipements nécessaires** ou que ces derniers ne sont pas jugés conformes tels que demandés dans la fiche de matériel communiquée au Client à l'issue de l'inscription, l'encadrement se réserve le droit de refuser sa participation à la Prestation sans indemnisation possible.

Dans le cas de la vente d'une prestation de stage, LSA se réserve le droit de refuser la présence du Client si la totalité du prix n'est pas payée avant la date d'exécution. La somme déjà versée constitue les pénalités d'annulation.

2 - Annulation par le vendeur

2.1 - Cas de force majeure

Uniquement sur information préfectorale, pour des conditions climatiques, environnementales, sanitaires ou sociales mettant en péril la sécurité du bon déroulé de la Prestation, LSA peut annuler l'exécution d'une Prestation. Le Client pourra échanger la Prestation et choisir entre : reporter son inscription sur une date ultérieure ; d'échanger pour un produit ou service équivalent de son choix ; de solliciter un remboursement auprès du Vendeur.

2.2 - Nombre de participants insuffisant

Dans le cas d'un séjour ouvert à tous et où le **nombre de participants inscrits à un séjour est insuffisant pour valider son exécution**, LSA s'engage à prévenir le Client, dans un premier temps, 4 (quatre) jours avant la Prestation, suivi d'une confirmation de l'annulation au plus tard 48 (quarante-huit) heures avant la Prestation.

Dans ce cas de figure, le Client pourra alors choisir entre : reporter son inscription sur une date ultérieure ; échanger pour une prestation d'une valeur équivalente de son choix ; solliciter un remboursement auprès du Vendeur.

Dans le cas d'un séjour spécifique et réservé à un groupe déjà constitué, si le nombre de participants évolue et passe sous l'effectif minimum, des conditions d'annulation ou de report pourront s'appliquer. (voir Article V-1 des CGV)

2.3 - Conditions météo défavorables

Dans le cas où les conditions météo ne sont pas favorables à la bonne exécution de la Prestation, le Vendeur est seul décideur en cas d'annulation d'une Prestation. Cette annulation peut être due à un cas de force majeure (voir paragraphe ci-dessus) ou si les conditions météo rendent l'enseignement pédagogique incertain.

Dans ce cas de figure, le Client pourra alors choisir de reporter sur une date ultérieure ou l'échange pour une Prestation équivalente de son choix.

2.4 - Annulation pour une raison propre au Vendeur

Dans le cas d'une annulation qui n'interviendrait pas dans les cas de figure mentionnés ci-dessus, LSA effectuera à la demande du Client : le remboursement intégral du prix de la Prestation ; ou effectuera l'échange avec une Prestation équivalente et organisée à une date ultérieure.

Article VIII - Prêt et location de matériel

1 - Objet du contrat

Les présentes CGV relatives à la Location du matériel et la mise à disposition des équipements ont pour objet de déterminer les obligations et les droits respectifs des parties.

Celles-ci couvrent la location d'objets ou la mise à disposition de matériel de bivouac tels que les outils principaux et les options, soumis à une caution et fournis par la société LSA, dans le cadre de ses Prestations.

Tout équipement fourni à un participant est, pour la durée de la Prestation, sous sa responsabilité. Il s'engage à répondre de toute dégradation et/ou perte du matériel confié ou loué par le Vendeur qui appliquera en conséquence les modalités prévues dans les présentes CGV.

2 - Conditions requise pour la location

Le Client certifie être apte à se servir des biens loués ou mis à disposition et déclare ne pas avoir de contre-indication médicale. Tout mineur utilisateur des biens loués ou mis à disposition doit être accompagné par une personne majeure responsable. L'état du matériel loué ou mis à disposition sera vérifié par LSA avant la mise à disposition de la Prestation et lors du retour de ces derniers.

4 - Responsabilité des biens mis à disposition

Le Client dégage LSA de toute responsabilité découlant de l'utilisation des biens loués ou mis à disposition notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toute nature. Le Client déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués ou mis à disposition tant par lui-même, que les personnes dont il a la responsabilité.

3 - Paiements de la location

Dans le cadre d'une location prévue dans un Devis pour faire face à une incapacité de la part du Client pour s'équiper de manière adaptée, le paiement de la location s'opère en même temps que le paiement de la Prestation selon les conditions définies dans les présentes CV.

Dans le cas où la location surviendrait au moment du départ de la Prestation à l'issue de :

- un **oubli de la part du Client** ou d'un **matériel jugé inadapté** par l'encadrement

Au titre de l'intégrité et/ou de la sécurité d'un membre ou de l'ensemble du groupe, l'encadrement se réserve le droit de proposer une alternative via la location de matériel, en supplément de l'offre initiale.

Article IX - Forfait et tarifs des cautions

La perte ou les dommages subis par les biens loués ou mis à disposition seront facturés au Client selon le tarif en vigueur fixé ci-après.

En cas de perte/vol, détournement ou dégradation du matériel, résultant du non-respect des règles d'utilisation, de la réglementation en vigueur ou des termes et conditions du présent contrat, le Vendeur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

1 - Forfait et cautions

En prévision d'éventuelles cautions relatives à la dégradation ou la perte de matériel ainsi qu'à la locations d'équipements complémentaires au départ des journées/séjours, le Vendeur prévoit dans ses devis :

- une "**Forfait caution matériel journée**" de 150€/HT
- une "**Forfait caution matériel séjour**" de 450€/HT
- un "**Forfait location matériel**" adaptés au nombre de jours (voir tarifs ci-dessous)

En cas de location de matériel et après facturation, **le paiement de ladite location est dû sous 30 jours** à hauteur des prix indiqués par le Vendeur dans sa "grille de tarif des locations de matériels".

- **30€/HT** par personne, pour une activité à la journée
- **50€/HT** par personne, pour un séjour de 2 jours avec 1 nuit en bivouac
- **70€/HT** par personne, pour un séjour de 3 jours avec 2 nuits en bivouac
- **95€/HT** par personne, pour un séjour de 4 jours avec 3 nuits en bivouac

En cas de dégradations ou de pertes et après facturation, le paiement de ladite caution est dû sous 30 jours à hauteur des prix indiqués par le Vendeur ci-dessous.

Si aucun équipement n'a subi de dommage à l'issue de la Prestation et/ou aucune location de matériel n'a été réalisée, le Vendeur ne facturera pas de cautions.

Dans le cas où un incident ou une location intervient au cours de la Prestation ou que le Vendeur constate dans un délai de 7 jours suivant la Prestation un dommage quelconque causé par le/les Clients, une retenue sera opérée à hauteur des tarifs mentionnés ci-dessous ou suivant la grille de location de matériel, disponible sur le site internet: www.lessentiersdartemis.com.

2 - Tarifs des équipements fournis

Ci-dessous le prix des principaux outils :

Matériel individuel :

couteau à 26€ ; scie à 32€ ; pelle type SC à 63€ ; pelle à neige ARVA à 55€ ; pierre à feu à 13€ ; lampe frontale à 26€ ; couteau et étui croche à 56€ ; pochette de décharge 5L à 16€ ; sacoche de décharge 20L à 26€ ; tarp 3X3 à 62€ ; 8 sardines à 14€ ; bâche de sol à 37€ ; cordes à 17€ ; hamac à 48€ ; sac à dos (à la journée) à 117€ ; sac à dos trek/enfant (pour les séjours) à 153€ ; sac à dos (pour les séjours) à 330€ ; claie de portage à 200€ ; paire de bâtons de marche à 42€ ; boussole à 17€ ; porte-carte à 22€ ; petit tapis de sol à 33€ ; sac de couchage à 208€ ; sur-sac de couchage à 65€ ; matelas autogonflant (Hiver/Été) à 110€ ; drap de sac (Été) à 22€ ; drap de sac (Hiver) à 75€ ; sac de compression à 22€ ; couverture en laine à 64€ ; peau de bête en cuir à 235€ ; vilebrequin à 55€ ; ciseau à bois à 17€ ; bois gras à 6€ ; Bâche de polycrec à 22€ ; matelas mousse Thermarest à 65€ ;

Matériel collectif :

hache à 110€ ; kit de 10 balises d'orientation à 53€ ; tarp pour le collectif 3X4 à 80€ ; lampe de camp pour le collectif à 30€ ; poche à eau pour le collectif à 110€ ; filtre à eau Katadyn (dispositif à pompe) à ; filtre à eau LifeStraw (dispositif à gravité) à 140€ ; par paire de talkie-walkie à 130€ ; tipi Nordisk 12-14 à 1450€ ; tipi Alfheim 12-6 à 900€ ; trépied avec balance de pesage à 140€ ; sac de couchage plume modèle Bloody-Mary de chez Valandre à 585€ ; Matelas mousse Ridge Rest SoLite Silver de chez Thermarest à 59€ ; Matelas mousse Z-Lite de chez Thermarest à 59€ ; bâche de polycrec à 20€ ; kelly-kettle Inox 1600 ml à 78€ ; kelly-kettle Alu 600 ml à 73€ ;

Les options à la location (voir "Fiche de location - LSA") :

Kit popote individuelle : 1 réchaud optimus à 60€ ; 1 cuillère titane pliante à 12€ ; 1 mug suédois à 6€ ; mug ESBIT en titane de 750ml à 58€ ; bonbonne de gaz 100gr à 6€ ;

Kit popote collective - 3 à 4p : 1 réchaud déporté optimus à 75€ ; 2 à 4 cuillères titane à 12€/unité ; 2 à 4 mugs suédois à 6€/unité ; 1 Popote Toaks Titane 1600ml à 78€ ; 1 Popote Toaks Titane 1300ml à 68€ ; 1 bonbonne de gaz 200gr à 12€ ; 2 à 4 Assiettes Toaks Titane à 23€/unité ; 1 à 2 grande poêles Muurikka à 58,50€ ; 1 à 6 fourchettes télescopiques à 19€

kits de protection thermique, solaire, vent et pluie : 1 tour de cou à 8€ ; 1 bonnet à 8€ ; 1 paire de gants polaire à 8€ ; 1 paire de sous-gants à 5€ ; 1 paire de sur-gants imperméable à 26€ ; ; 1 pantalon imperméable à 16€ ; 1 veste imperméable à 11€ ; 1 paire de lunettes de soleil UV3 à 20€ ; 1 casquette à 8€ ; 1 doudoune MH200 synthétique à 45€ ;

Les cautions seront laissées sous forme d'un chèque ou espèces et restituées lors du retour du matériel, sauf dans le cas des dommages indiqués ci-dessous. Le Client autorise LSA à prélever sur la caution les sommes dues, au titre des réparations, des dégradations fixées ci-après pour le montant figurant dans le paragraphe ci-dessus ou en cas de vol ou de perte des biens. Les dommages en question seront facturés au Client pour un montant égal au prix affiché sur le présent document et dont les principaux articles sont à l'article 7.1 ci-dessus

Article X - Assurances

LSA est assuré par la SARL Bellet Loisirs Courtage (Siret : 509 587 150 000 12 // Orias SARL saga : 09 046 847) - CONTRAT RC Professionnelle. Le Client doit être à jour de sa RC individuelle et ne présenter aucune contre-indication d'ordre médical à la participation de l'activité. En l'absence de celle-ci, l'accès aux activités pourra être refusé sans indemnisation possible.

Article XI - Droit, Litiges et Réclamations

1 - Droit applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

2 - Traitement des réclamations

Pour toute réclamation le Client s'adressera en priorité à LSA pour rechercher une solution amiable à l'adresse email contact@lessentiersdartemis.com. Le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, conformément au règlement n° 44/2001 du 22 décembre 2000 :

Le Client peut saisir soit le tribunal du lieu où il est domicilié, soit les tribunaux français ; et LSA pourra saisir le tribunal du lieu où le Client est domicilié.

Article XII - Mentions particulières

Les conditions générales d'inscription aux prestations et formations de LSA sont appliquées et acceptées dès le paiement intégral et ou acompte effectué, et ce quel que soit le mode de paiement.

Toute inscription, acompte réglé, paiement partiel ou total vous engage à participer à un séjour. Cette participation pourra se faire sur l'année suivante, ou être léguée à un proche sur tout autre séjour, ou tout autre accord avec la SARL - Les Sentiers d'Artémis.

Cette dernière n'est pas responsable des frais déjà engagés (transports, hôtels, restaurant, etc..) par ses Clients et le séjour est automatiquement confirmé sauf si vous recevez un mail d'annulation 48h avant le début du séjour.

Les présentes CGV de la SARL - Les Sentiers d'Artémis dix-huit (18) pages et comptent onze (12) articles.